



## Résultats semestriels au 30 juin 2018

**Europlasma SA, spécialisée dans la conception et l'exploitation de solutions plasma destinées à la production d'énergies renouvelables et à la valorisation des déchets dangereux**, annonce aujourd'hui ses résultats pour le semestre clos le 30/06/2018, qui ont fait l'objet d'un examen limité par le collège des commissaires aux comptes et qui ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 30 octobre 2018.

Commentant les résultats et l'activité du semestre, Jean-Eric Petit, Directeur Général, déclare :

« Le groupe a réalisé des progrès opérationnels tangibles en 2018, en témoignant l'accord signé avec Orano et le projet IGAR mené avec Arcelor Mittal, deux leaders mondiaux, le retour à la production nominale d'Inertam après deux ans de mise en conformité aux nouvelles réglementations, la nette amélioration des performances de CHO Morcenx, ou encore les financements obtenus pour CHO Tiper après des audits techniques extrêmement rigoureux.

Le financement mis en place pour réaliser ces progrès a été dilutif. Nous sommes toujours en phase de discussion avancée pour réaliser une augmentation de capital avec un actionnaire de référence, toutefois les validations requises, en lien avec la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat avec Orano, prennent du temps. Nous avons toujours comme objectif de conclure avant la fin de l'année afin d'assurer les besoins en trésorerie du Groupe.

Chacun des progrès réalisés en 2018 est source de création de valeur pour le groupe, qui est industriellement prêt, pour résorber progressivement ses besoins de financement. Dans un contexte boursier très incertain, les évolutions brutales du cours de l'action sont contrariantes, mais elles ne détourneront pas le management de son objectif, c'est-à-dire d'assurer un avenir à Europlasma et la poursuite de sa contribution innovante à l'environnement».

- Chiffre d'affaires en augmentation de 75%, dont la moitié relative au Traitement de l'Amiante
- Réduction du déficit de l'EBITDA et amélioration du compte de résultat
- Le résultat net est impacté pour environ 50% par des pertes non-cash.
- Continuité d'exploitation conditionnée à une levée de fonds par augmentations de capital

### Activité et résultats

Changement du périmètre de consolidation : CHO Morcenx en intégration globale depuis le 01/04/2018 et antérieurement mise en équivalence (cf annexe 1).

En milliers d'euros K€	30/06/2018	30/06/2017	Variation
Chiffre d'affaires	6 359	3 624	2 735
EBITDA*	-5 862	-6 618	757
Résultat opérationnel	-9 798	-10 171	373
Résultat financier	-573	-1 013	440
Résultat net de la période	-11 260	-11 126	-134
Résultat net (part Groupe)	-10 496	-11 125	629
Résultat par action (en euros par action)	-0,06	-0,09	0,03

Source : Comptes consolidés semestriels 2018 arrêtés par le Conseil d'Administration du 30 octobre 2018, ayant fait l'objet d'un examen limité par le collège des commissaires aux comptes.

## Activité et chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé semestriel 2018 s'établit à 6 359 K€ contre 3 624 K€ au 30/06/2017.

Cette augmentation de 75%, soit + 2 735 K€, est attribuable, d'une part au segment Traitement de l'Amiante (+ 1 384K€) qui, malgré une problématique liée à l'empoussièrément dans la zone confinée, est en passe de retrouver les cadences de production attendues et d'autre part au segment Energies Renouvelables qui enregistre une augmentation de son chiffre d'affaires de 1 780 K€ du fait de la consolidation de CHO Morcenx par mise en équivalence au 1<sup>er</sup> trimestre 2018 (non élimination du chiffre d'affaires de Chopex réalisé dans le cadre du contrat d'exploitation de la centrale au 1<sup>er</sup> trimestre ) et par intégration globale au 2<sup>nd</sup> trimestre (intégration du chiffre d'affaires de CHO Morcenx, correspondant aux revenus de la production d'énergie à partir de déchets au 2<sup>nd</sup> trimestre).

La répartition du chiffre d'affaires par segment d'activité est analysée ci-après :

Le segment Energies Renouvelables (CHO Power) a enregistré un chiffre d'affaires de 1 782 K€, contre 2 K€ au 30/06/2017. La livraison de l'usine fin juin 2017 a entraîné le démarrage du contrat O&M entre CHO Morcenx et son exploitant Chopex. Cela se traduit par la facturation par Chopex à CHO Morcenx des prestations de services pour l'exploitation de l'usine au titre du 1<sup>er</sup> trimestre 2018 et par la prise en compte du chiffre d'affaires réalisé par CHO Morcenx au 2<sup>nd</sup> trimestre 2018.

Le segment Traitement de l'Amiante (Inertam) enregistre au 30/06/2018 un chiffre d'affaires de 4 378 K€ en augmentation de 1 384 K€ par rapport à celui enregistré au 30/06/2017 qui ressortait à 2 994 K€. Cette augmentation découle d'une part des mesures mises en place en 2018 pour résoudre les contraintes de production liées à l'empoussièrément dans la zone confinée et d'autre part à l'impact en 2017 d'un arrêt prolongé correspondant à la phase de réfection complète du four dans le cycle de production.

Ainsi, Inertam a traité 2 189 tonnes au 1<sup>er</sup> semestre 2018 contre 1 351 tonnes au 1<sup>er</sup> semestre 2017.

Le segment Solutions Plasma (Europlasma Industries) a généré un chiffre d'affaires de 199 K€, contre 628 K€ au 30/06/2017. Les projets d'envergure dans lesquels s'inscrit Europlasma Industries nécessitent du temps de prospection commerciale et d'études avant de se concrétiser.

## Résultats et performance opérationnelle

L'EBITDA\* qui ressort à – 5 862 K€ au 30/06/2018 s'améliore de 11% rapporté à celui de - 6 619 K€ constaté au 1<sup>er</sup> semestre 2017.

Cette amélioration est essentiellement due à la contribution d'Inertam dont l'EBITDA qui était négatif au 1<sup>er</sup> semestre 2017 (- 840 K€) redevient positif au 1<sup>er</sup> semestre 2018 (+156 K€) soit une amélioration de 996 K€.

Le résultat opérationnel s'établit à – 9 798 K€ contre - 10 171 K€ au 30/06/2017.

La répartition par segment d'activité est analysée ci-après.

Le segment Energies Renouvelables enregistre au 1<sup>er</sup> semestre 2018 une perte opérationnelle de – 6 608 K€ contre - 5 583 K€ au 30/06/2017. On retrouve ici l'impact négatif net du retraitement de – 2 114 K€ résultant de la consolidation de CHO Morcenx mais aussi les impacts positifs au niveau du chiffre d'affaires (cf. ci-dessus).

Le segment Traitement de l'Amiante enregistre au 1<sup>er</sup> semestre 2018 une perte opérationnelle de – 1 465 K€ contre – 2 964 K€ au 30/06/2017. Cette réduction de 1 499 K€ correspond à la fois à l'augmentation du chiffre d'affaires en 2018 (+1 384 K€), et à la dépréciation totale du goodwill en 2017 (pour un montant de 656 K€).

Le segment Solutions Plasma (Europlasma Industries et divers) enregistre une perte opérationnelle de – 1 724 K€ comparable à celle de – 1 629 K€ au 30/06/2017.

Ces pertes incluent l'intégralité des coûts Corporate du groupe pour un montant de -1 142 K€ au 30/06/2018 contre - 962 K€ au 30/06/2017.

Ainsi, hors charges Corporate, le résultat opérationnel d'Europlasma Industries se traduit par une perte pour le 1<sup>er</sup> semestre 2018 de – 582 K€ comparable à celle enregistrée pour un montant de – 667 K€ au 1<sup>er</sup> semestre 2017.

Le résultat financier consolidé au 30/06/2018 qui s'établit à – 573 K€ contre – 1 013 K€ en 2017, est en partie impacté par le retraitement d'une partie des BSA (les BSA 2) associés aux OCA (OCABSA\*) souscrites par

Bracknor Fund Ltd en 2016. Ceux-ci ayant une clause de variabilité de leur prix d'exercice, ils sont considérés comme des produits dérivés pour lesquels la variation de leur juste valeur se traduit par l'enregistrement d'une perte ou d'un produit financier. Au 30/06/2018, la variation de la juste valeur de ces BSA conduit à enregistrer un produit de 101 K€ contre une charge 610 K€ au 30/06/2017.

La quote-part de résultat dans les sociétés mises en équivalence représente une perte de – 905 K€ contre un profit de 40 K€ au 30/06/2017. Cette perte représente la quote-part de 35% du résultat de la société CHO Morcenx réalisé au 1<sup>er</sup> trimestre 2018 (cf. note liminaire ci-dessus).

Le résultat net de l'ensemble consolidé pour la période qui recouvre le résultat opérationnel, le résultat financier, l'impôt et la quote-part des sociétés mises en équivalence, s'établit au 1<sup>er</sup> semestre 2018 à – 11 260 K€ (dont - 10 496 K€ pour la part du Groupe) contre – 11 126 K€ (dont - 11 125 K€ pour la part du Groupe) au 1<sup>er</sup> semestre 2017.

## Bilan et trésorerie

### Structure financière

En milliers d'euros (K€)	30/06/2018	31/12/2017	Variation
Actifs non courants	58 786	16 725	42 061
Actifs courants (hors trésorerie)	13 764	24 350	-10 586
Trésorerie	3 913	5 162	-1 248
Capitaux Propres - Part du Groupe	-10 144	-15 224	5 080
Intérêts hors groupe	14 287	31	14 256
Dettes financières non courantes	23 645	11 001	12 644
Autres passifs non courants	5 737	7 799	-2 062
Dettes financières courantes	8 243	7 836	407
Autres passifs courants	34 696	34 795	-99
<b>Total Bilan</b>	<b>76 464</b>	<b>46 237</b>	<b>30 227</b>
Endettement net*	27 974	13 675	14 299
Taux d'endettement Net	-276%	-90%	
Capitaux Propres - Part du Groupe, par action en €/par action	-0,05	-0,10	0,05

Source : Comptes consolidés semestriels 2018 arrêtés par le Conseil d'Administration du 30 octobre 2018, ayant fait l'objet d'un examen limité par le collège des commissaires aux comptes

Le total du bilan au 30/06/2018 s'établit à 76 464 K€. Il enregistre une variation de 30 227 K€ par rapport au total du 31/12/2017 qui était de 46 237 K€. Cette variation résulte principalement de l'intégration dans les comptes consolidés du Groupe des actifs et des passifs de CHO Morcenx consécutivement à l'apport de 100% des titres CHO Morcenx à CHO Power.

Dans le détail, les principales évolutions sont les suivantes :

A l'actif du bilan, comme précisé ci-dessus les variations constatées portent pour l'essentiel sur les montants résultant de l'intégration dans les comptes consolidés des actifs de la société CHO Morcenx.

Pour les actifs non courants :

- Une hausse de 6 586 K€ du montant des autres immobilisations incorporelles due à l'intégration des incorporelles de CHO Morcenx, dont un montant de 5 942 K€ représentant la survaleur constatée comptablement qui correspond à l'opportunité, en ayant 100% du capital de CHO Morcenx, de détenir une vitrine pour vendre le savoir-faire et la technologie de production d'électricité par gazéification de déchets,
- Une augmentation de 30 474 K€ du montant des immobilisations corporelles due principalement à l'intégration du montant net de l'actif immobilisé au titre de la centrale de production d'électricité de CHO Morcenx pour un montant de 30 289 K€ et des investissements pour CHO Tiper pour un montant de 1 260 K€, le solde correspondant à la variation des investissements sur les autres entités du Groupe,
- Une augmentation de 141 K€ des dépôts de garantie d'Inertam,

- Une augmentation de 4 860 K€ des impôts différés représentant les pertes fiscales de CHO Morcenx activées en contre partie du montant identique d'impôt différé passif correspondant au retraitement de la charge d'emprunt capitalisée.

Pour les actifs courants hors trésorerie :

- Une diminution de - 64 K€ des stocks dont - 61K € pour Chopex,
- Une diminution de - 3 440 K€ des créances à recevoir de CHO Morcenx par les sociétés du Groupe (notamment Chopex) qui figuraient dans les comptes clos au 31/12/2017 et qui sont éliminées à la clôture du 30 juin du fait de l'élimination des créances inter-compagnies résultant de la consolidation de CHO Morcenx par intégration globale,
- Une diminution de - 7 082 K€ des autres actifs courants (Créances diverses : prêts et cautionnements, créances fiscales de TVA et de CIR\*) qui s'expliquent essentiellement par le remboursement de la somme versée sur le compte séquestre de CHO Morcenx à CHO Power.

Au passif du bilan, les capitaux propres sont impactés par les ressources financières obtenues au travers des augmentations de capital réalisées au cours du semestre et par la négociation avec le fonds GRAF ayant abouti à sa prise de participation de 20% dans le capital de CHO Power.

Ainsi les capitaux propres consolidés ressortent au 30/06/2018 à 4 143 K€, après prise en compte du résultat de la période pour un montant de - 11 260 K€ contre - 15 194 K€ au 31/12/2017.

Globalement, les capitaux propres enregistrent sur la période, les apports en fonds propres de 8 106 K€ dont 7 960 K€ résultant de la conversion des Obligations Convertibles en Actions souscrites par le fonds luxembourgeois European High Growth Opportunities Securitization Fund, auxquels s'ajoutent la variation des réserves consolidées consécutive à la prise de participation de 20% dans le capital de CHO Power, et la perte de la période pour un montant de - 11 260 K€ qui se décompose en - 10 496 K€ pour la part Groupe et - 765 K€ pour la part des intérêts minoritaires.

Le total des dettes financières, non courantes (23 645 K€) et courantes (8 243 K€), s'élève à 31 888 K€ au 30/06/2018, en augmentation de 13 051 K€ par rapport au solde à fin 2017.

Cette variation correspond en grande partie aux enregistrements suivants :

- L'intégration de la dette financière de CHO Morcenx pour un montant de 20 000 K€,
- Le remboursement des fonds avancés par CHO Morcenx (consolidé par mise en équivalence au 31/12/2017) à CHO Power au second semestre 2017 pour un montant de 6 799 K€ par compensation avec le remboursement du compte séquestre effectué par CHO Morcenx,
- Le remboursement d'annuités d'emprunts (emprunt immobilier de la SCIG et avances remboursables de la BPI\*) pour 717 K€,
- La capitalisation d'intérêts d'une part pour 171 K€ portant à 5 677 K€ le montant de l'emprunt obligataire d'Eurolasma remboursable en décembre et d'autre part pour 303 K€ portant sur l'emprunt de CHO Morcenx.

En conséquence, l'endettement net du groupe s'établit à 27 974 K€ au 30/06/2018 contre un endettement net de 13 675 K€ au 31/12/2017.

Les autres passifs courants et non courants représentent un montant de 40 433 K€ au 30/06/2018 contre 42 594 K€ à fin 2017 soit une diminution - 2 161 K€ qui s'explique principalement par :

- Une diminution de - 6 820 K€ consécutifs à la reprise de ce montant dans le cadre de la déconsolidation de la mise en équivalence de CHO Morcenx,
- Une diminution de - 346 K€ des provisions courantes,
- Une diminution de - 821 K€ des dettes fournisseurs,
- Une augmentation des impôts différés passifs de 4 842 K€ correspondant au retraitement de la charge d'emprunt capitalisée chez CHO Morcenx,
- Une augmentation des autres passifs courants de 986 K€ résultant notamment des travaux réalisés pour le projet CHO Tiper.

## Trésorerie : capacité d'autofinancement

En milliers d'euros (K€)	30/06/2018	30/06/2017	Variation
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts</b>	-5 207	-7 010	1 803
Incidence de la variation du BFR	-2 943	398	-3 341
Impôts payés	-173	-19	-154
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	-8 323	-6 632	-1 692
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-15	-1 892	1 877
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	7 091	6 117	974
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>-1 248</b>	<b>-2 406</b>	<b>1 159</b>
Trésorerie d'ouverture	5 158	4 876	282
Trésorerie de clôture	3 910	2 470	1 141
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>-1 248</b>	<b>-2 406</b>	<b>1 159</b>

La capacité d'autofinancement ressort au 30/06/2018 à - 5 207 K€ contre - 7 010 K€ au 30/06/2017 soit une variation de 1 802 K€.

Cette évolution résulte de l'amélioration de la contribution d'Inertam qui revient quasiment à l'équilibre alors qu'elle était de - 973 K€ au 1<sup>er</sup> semestre 2017, et par une moindre consommation de trésorerie du segment Energies Renouvelables qui ressort à - 3 619 K€ au 30/06/2018 contre - 4 662 K€ en 2017.

Après prise en compte de la variation du besoin en fonds de roulement et des impôts, le flux de trésorerie lié aux activités opérationnelles ressort à - 8 323 K€ au 30/06/2018 contre - 6 632 K€ en 2017 et se décompose comme suit :

- - 8 048 K€ pour le segment Energies Renouvelables,
- - 268 K€ pour le segment Solutions plasma, qui porte les frais de structure du Groupe,
- - 13 K€ pour le segment Traitement de l'amiante.

Les flux d'investissements/désinvestissements pour un montant de 15 K€ correspondent principalement, d'une part, aux investissements réalisés par Inertam pour un montant de 623 K€ et, d'autre part, à l'encaissement de 600 K€ au titre de la récupération du montant d'une garantie échue sur un contrat.

Pour assurer les besoins en trésorerie du 1<sup>er</sup> semestre 2018, le Groupe a émis 800 Obligations Convertibles en Actions pour un montant global de 8 000 K€. Ainsi, les flux de trésorerie liés aux activités de financement (augmentation des fonds propres, émission et remboursement d'emprunts) ressortent à 7 091 K€ au 1<sup>er</sup> semestre 2018 contre 6 117 K€ en 2017.

La consommation de trésorerie sur le semestre est de 1 248 K€ résultant de la Trésorerie liée aux activités opérationnelles (- 8 323 K€) + Variation des investissements/désinvestissements (- 15 K€) + Concours financiers (+ 7 091 K€).

## Evènements significatifs post-clôture et Perspectives d'activité

### Corporate

#### Trésorerie et continuité d'exploitation

Dans le cadre des négociations avec les investisseurs privés ayant manifesté leur intention d'une prise de participation via une et/ou deux augmentations de capital d'un montant supérieur à 30 millions d'euros pour financer le besoin en fonds de roulement, les investissements en cours, et les projets de croissance (augmentation de capital réservée suivie d'une émission avec maintien du DPS), Orano souhaite s'assurer de la qualité et des intentions des investisseurs privés, et vérifier que les objectifs des parties sont compatibles sur le long-terme.

Ces négociations prennent beaucoup plus de temps qu'initialement prévu. Toutefois, les informations positives reçues des deux côtés, permettent d'espérer une conclusion rapide des discussions et consécutivement une ou deux augmentations de capital nécessairement avant fin décembre 2018, pour assurer les échéances financières de fin d'année.

Dans cette attente, la société a mis en place des mesures de contrôle des dépenses et de conservation de la trésorerie.

Le Conseil d'administration d'Europlasma prenant acte des besoins de trésorerie à horizon de 12 mois, considère que l'utilisation de la convention de présentation des comptes consolidés selon le principe de continuité d'exploitation se justifie, mais reste conditionnée au plan de financement reposant :

- Sur la trésorerie disponible du Groupe,
- Sur l'apport de ressources financières se traduisant par une levée de fonds de préférence par augmentations de capital d'au moins 20 M€ (ou plus cf. ci-dessus), cette levée de fonds pouvant être complétée, par l'exercice de la dernière tranche d'OCA au 4ème trimestre 2018 pour un montant total de 2 M€, et, si besoin, par la signature du dernier volet du contrat d'OCA signé avec le fonds luxembourgeois European High Growth Opportunities Securitization Fund pour 8 M€,
- Et sur les perspectives d'exploitation (recettes dégagées par les activités du Groupe).

Concernant la continuité d'exploitation, le rapport des commissaires aux comptes indique :

*« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans le paragraphe « continuité d'exploitation » de la note 2 « référentiel comptable, modalités de consolidation et d'évaluation » ainsi que sur les mesures financières déjà prises et celles envisagées sur le second semestre 2018 et le premier semestre 2019 telles que décrites dans les notes 1 « faits caractéristiques de la période » et 10 « événements postérieurs à la clôture » de l'annexe des comptes consolidés résumés ».*

### **Financement obligataire flexible**

Le contrat de financement par Obligations Convertibles en Actions (OCA) conclu le 7 février 2018 avec le fonds luxembourgeois European High Growth Opportunities Securitization Fund, a été renouvelé le 17 juillet 2018 pour un deuxième volet représentant un montant nominal maximum de 8 millions d'euros.

A fin octobre 2018, 3 BEOCA\* ont été exercés par l'investisseur donnant lieu à l'émission de 600 OCA et à l'encaissement par la Société de 6 millions d'euros.

### **Augmentations de capital associées**

La conversion au 3<sup>ème</sup> trimestre 2018 des 20 OCA soldant les 200 OCA émises le 13/04/2018 ainsi que celle des 200 OCA émises le 19/07/2018 et des 200 OCA émises le 20/08/2018, a donné lieu à l'émission de 41 309 087 actions nouvelles ordinaires.

### **Qualification « Entreprise Innovante »**

Le 9 août, Europlasma a obtenu la qualification « Entreprise Innovante » délivrée par Bpifrance. Cette qualification permet en particulier aux FCPI\* de comptabiliser leur éventuelle participation dans Europlasma dans leur part obligatoire de leurs investissements dans des entreprises innovantes.

## **Energies Renouvelables (CHO Power)**

### **Centrale CHO Morcenx**

Poursuivant le déploiement du plan d'optimisation pour améliorer ou remplacer certains équipements pour maximiser la rentabilité économique, les travaux suivants qui avaient préalablement fait l'objet d'études de détail et de commandes, ont été réalisés au cours de l'été :

- L'optimisation du filtrage,
- L'extraction des mâchefers,
- La rationalisation du séchoir,
- La rénovation d'équipements divers

L'installation, arrêtée depuis juillet, a redémarré courant septembre sur un rythme d'injection volontairement mesuré afin d'actualiser les paramètres de production pour prendre en compte les modifications importantes qui lui ont été apportées.

Ces dernières semaines, la centrale a injecté sur le réseau 1 500 MWh d'électricité renouvelable, et a surtout permis de valider la pertinence du plan d'optimisation en termes de stabilité et de disponibilité du procédé, indispensables pour opérer progressivement une montée en puissance des moteurs et de la turbine.

A cette occasion, même si la puissance instantanée n'était pas l'objectif, la centrale a démontré sa capacité à pouvoir produire de façon durable 5 à 6 MWe. A ce niveau, le cash-flow d'exploitation se rapproche du point mort, un résultat très encourageant compte-tenu des travaux restant à réaliser au titre du plan d'optimisation.

## Perspectives

Le développement de CHO Power s'appuie sur des dynamiques de marché favorables en France métropolitaine, et sur une approche très sélective des nombreuses sollicitations en provenance d'Outre-Mer ou de l'international.

### France métropolitaine

Si des inconnues subsistent quant à la nature des futurs mécanismes de soutien à l'électricité renouvelable en France métropolitaine, la publication des ambitions gouvernementales en matière de gaz renouvelable et d'«hydrogène vert», témoignent du rôle important de la gazéification dans le mix énergétique de demain. Ainsi, par exemple, la région Ile de France a voté le 3 juillet dernier un plan Energie-Climat prévoyant à l'horizon 2030 la construction de 25 sites de gazéification pour un total de 2 millions de MWh.

### CHO Tiper

Le financement du projet CHO Tiper n'a pas pu être entièrement souscrit à ce jour. Ce retard a conduit l'ADEME à nous notifier que l'avance remboursable de 12 M€ doit désormais faire l'objet d'une nouvelle présentation du dossier. De fait, le démarrage du projet en sera décalé d'autant.

### Corse

CHO Power poursuit le développement d'un projet de centrale électrique sur l'île de Beauté en concertation avec les collectivités locales et la Collectivité Territoriale de Corse. Une centrale de type CHO Power pourrait réduire significativement le recours à l'enfouissement des déchets et participer ainsi à la résolution des difficultés dans ce domaine, tout en renforçant l'autonomie énergétique de l'île.

### La Réunion :

En réponse à la programmation pluriannuelle de l'énergie de La Réunion, CHO Power projette d'installer une centrale de production d'électricité à partir de CSR\* au nord de l'île. Cette centrale de 10MWe contribuerait à 10% de l'accroissement des énergies renouvelables dans l'île tout en réduisant l'enfouissement des déchets, relâchant ainsi la pression sur les deux seuls centres d'enfouissement insulaires.

Plusieurs terrains ont été identifiés, l'étude préliminaire en cours a pour objectif le dépôt d'une demande de permis de construire courant 2019.

### Canada :

CHO Power a vendu et vient de livrer une étude préliminaire pour la construction d'une usine CHO Power dans le comté de Colchester, province de Nouvelle Ecosse. Ce projet est porté par Fourth State Energy, développeur de projets d'énergie à partir de déchets et partenaire de CHO Power au Canada.

### Guyane :

Ariane Group et J2P Guyane se sont rapprochés de CHO Power pour évaluer un projet de centrale électrique d'environ 10 MWe en Guyane à partir de 50 000 t/an de déchets. De l'hydrogène pourrait être récupéré pour compléter les besoins en carburant du lanceur Ariane 6.

## Traitement de l'Amiante (Inertam)

### Morcenx : usine Inertam

La troisième réfection partielle programmée du four a débuté courant septembre, et la production a repris le 30 octobre. L'arrêt a permis de finaliser l'installation de la centrale d'aspiration qui sera opérationnelle peu après la reprise de production.

Pour pallier l'indisponibilité du four pendant les incontournables périodes de réfection du four et l'absence de production qui en découle, et constatant l'amélioration sensible des cadences de production de l'usine, liée en particulier à la mise en place d'équipements permettant de réduire significativement l'empoussièrisme de la zone confinée, le projet « four bis » a été réactivé en juin.

Les études de détail du « four bis » sont achevées et les briques réfractaires ont été commandées en juillet. La mise en service du « four bis » est programmée courant 2019, sous réserve d'obtention du financement.

Représentant un investissement de 2,5 M€, le « four bis », four de rechange rigoureusement identique au four existant, permettra d'augmenter la disponibilité de l'usine en réduisant considérablement les temps d'arrêt liés à la maintenance du four de fusion, et d'optimiser sa capacité de production en traitant près de 1 200 tonnes supplémentaires chaque année assurant sa rentabilité, tout en répondant ainsi à la fois aux sollicitations du marché et aux besoins de réduire le stock existant.

## Perspectives

La mission d'expertise sur le traitement des déchets amiantés commandée à Europlasma par la CCI de La Réunion fera l'objet d'une présentation sur place début novembre en présence des services de l'Etat et des industriels locaux.

L'activité commerciale récente à La Réunion porte déjà ses premiers fruits : 26t de déchets amiantés sont en cours d'acheminement vers Morcenx pour être vitrifiées dans l'usine Inertam. Le coût du transport maritime pour cette opération, significativement supérieur au coût du traitement, renforce la pertinence d'une solution d'inertage locale.

Maîtrisant parfaitement cette technologie de destruction par vitrification des produits amiantés, la société estime que la construction d'usines neuves basées sur son savoir-faire, qui maximiserait les performances industrielles et financières, représente une opportunité intéressante et à fort potentiel. Le déploiement de telles usines neuves est susceptible d'être accéléré par la mise en œuvre du partenariat avec Orano Cycle (voir ci-dessous).

## Solutions Plasma (Europlasma Industries)

### Accord-cadre de partenariat R&D et industriel avec Orano Cycle

Europlasma et Orano Cycle ont signé le 5 septembre un accord-cadre de partenariat qui permettra à Europlasma d'accélérer sa croissance en France et à l'international pour ses activités de valorisation de déchets dangereux et gaz toxiques, et à Orano Cycle de consolider son leadership mondial sur le traitement des déchets dangereux en s'appuyant sur les procédés plasma les plus innovants.

Le partenariat porte sur l'ensemble des secteurs d'intérêt commun à Orano Cycle et à Europlasma :

- Le traitement des déchets nucléaires de faible ou moyenne activité,
- Le traitement de l'amiante conventionnel et de l'amiante non-conventionnel,
- Le traitement d'autres déchets dangereux conventionnels,
- La purification de gaz toxiques.

Ce partenariat, qui s'inscrit parfaitement dans les objectifs stratégiques d'Europlasma, est une étape majeure dans la montée en puissance des activités du Groupe pour la valorisation des déchets dangereux et la purification des gaz toxiques (Inertam et Europlasma Industries).

Il comporte 2 volets :

- Un volet R&D : un groupe de travail commun sera mis en place pour optimiser les procédés plasma existants et potentiellement en développer de nouveaux pour le traitement de déchets conventionnels ainsi que les déchets nucléaires de moyenne ou faible activité. Il s'appuiera sur un « Centre d'Excellence R&D Plasma » commun, localisé à Morcenx, qui permettra d'accélérer les développements en matière de R&D.
- Un volet industriel et commercial : Europlasma et Orano Cycle travailleront en collaboration pour développer de nouvelles installations de traitement respectivement de déchets dangereux conventionnels (amiante, cendres volantes, gaz toxiques, ...), et de déchets nucléaires.

La mise en œuvre de ce contrat de partenariat est toutefois conditionnée à la constitution, avant le 15/12/2018, d'un actionnaire de référence à hauteur de 34% du capital (minimum), par augmentations de capital. A la date de publication de ce rapport, des discussions continuent de progresser avec des investisseurs, mais aucune augmentation de capital n'a encore été réalisée.



## Avancement des projets en cours - Perspectives

- Dépollution et traitement de cendres volantes en Chine

**En Chine**, l'intérêt des industriels pour le plasma reste fort avec notamment des demandes dans la région de Guangzhou.

S'appuyant sur la première installation de vitrification des cendres à Houjie (KNC) en fonctionnement depuis 1 an, véritable vitrine technologique, le Groupe reste très actif sur le marché chinois.

A ce titre notamment, Europlasma a présenté sa technologie lors de la conférence « International Solid Waste Management Summit 2018 » (ISWMS2018) qui s'est tenue en septembre à Shanghai.

A cette occasion, Europlasma a été en contact avec des sociétés d'ingénierie souhaitant se positionner sur de prochains appels d'offres dans le domaine du traitement des déchets dangereux en Chine, mais également à Taïwan.

Cependant, le soutien du gouvernement central et des autorités provinciales n'est pas toujours à la hauteur des attentes des industriels, ce qui a pour conséquence un ralentissement de la mise en place des projets à court terme. Les perspectives du Groupe restent intactes, mais leur matérialisation est ainsi susceptible d'être décalée.

- Reformage de gaz dans les industries sidérurgiques et chimiques

Le développement de l'activité Solutions Plasma dans le secteur sidérurgique reste un axe de développement prioritaire. La technologie mise au point par Europlasma dans ce domaine consiste notamment à effectuer un reformage à sec des gaz de hauts fourneaux en vue de la diminution, voire l'élimination, des émissions de CO2 et de l'optimisation du procédé sidérurgique.

C'est dans ce cadre qu'Europlasma a annoncé en février sa participation auprès du leader mondial de l'acier Arcelor Mittal au projet « IGAR » (Injection de Gaz Réducteur).

La réunion de lancement officiel du projet IGAR (Injection de Gaz Réducteur), a eu lieu début juin en présence de l'ADEME et de tous les partenaires du projet. Pour rappel, ce projet a pour objectif de valider à l'échelle pré industrielle, puis industrielle, une solution plasma permettant à la production sidérurgique de réduire son empreinte carbone.

En juillet, l'exploitant du site et les équipes d'Europlasma se sont réunis sur le site de production d'Arcelor Mittal afin de préciser les contraintes en termes de sécurité et d'implantation. Arcelor Mittal a indiqué à cette occasion souhaiter émettre la commande pour le réacteur plasma du programme IGAR avant la fin de l'année.

- Traitement des déchets radioactifs

L'annonce par la BERD le 10 juillet 2018 de la mise en service commercial de la centrale de Kozloduy (Bulgarie) procure une visibilité accrue sur l'utilisation de la technologie Europlasma pour le traitement des déchets faiblement radioactifs. Elle renforce ainsi ses nouvelles perspectives de développement dans ce secteur alors que s'annonce le prochain débat en France du PNGMDR (Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs) prévu à l'automne 2018.

En parallèle, le système plasma fonctionnant à l'oxygène, destiné à un procédé innovant, associant les principaux acteurs du nucléaire français, a été réceptionné avec succès le 28 septembre 2018. Ce procédé innovant est conçu pour éliminer la matière organique des déchets moyennement radioactifs (interdite dans tout stockage) tout en divisant leur volume par 8.

Dans un contexte où l'arrêt de réacteurs de centrales nucléaires de première génération est en cours ou programmé, le démantèlement des centrales va accroître le volume des déchets radioactifs, ce qui constitue une opportunité pour le Groupe.

En effet, la technologie proposée par Europlasma permet non seulement de réduire les volumes pour faciliter le stockage mais plus globalement d'optimiser la gestion de l'ensemble de la filière.

## Publication des résultats semestriels 2018

Retrouvez le rapport financier et le rapport des commissaires aux comptes relatif aux résultats consolidés semestriels 2018 sur le site du Groupe [www.europlasma.com](http://www.europlasma.com), dans la partie « Investisseurs & Actionnaires », rubrique « nos publications financières et information réglementée ».

## A propos d'EUROPLASMA

Au cœur des problématiques environnementales, EUROPLASMA conçoit et développe des solutions plasma innovantes destinées à la production d'énergies renouvelables et à la valorisation des déchets dangereux ainsi qu'à des applications sur-mesure pour les industries soucieuses de réduire leur empreinte environnementale. L'action EUROPLASMA est cotée sur Euronext GROWTH™, (FR0000044810-ALEUP / LEI 969500WYVNHV1ABQ250). Pour plus d'informations: [www.europlasma.com](http://www.europlasma.com)

### Contact actionnaires

**Anne BORDERES** – Chargée de communication

Tel: + 33 (0) 556 497 000

[contactbourse@europlasma.com](mailto:contactbourse@europlasma.com)

### Contact presse :

**Luc PERINET MARQUET** – LPM STRATEGIC COMMUNICATIONS

Tel : +33 (0)1 44 50 40 35 – [lperinet@lpm-corporate.com](mailto:lperinet@lpm-corporate.com)

### Avertissement important

*Ce communiqué contient des informations et déclarations de nature prévisionnelle basées sur les meilleures estimations de la Direction à la date de leur publication. Ces informations sont soumises par nature à des risques et incertitudes difficilement prévisibles et généralement en dehors du champ d'action du Groupe. Ces risques incluent les risques listés dans le Document de Référence du Groupe disponible sur son site internet <http://www.europlasma.com>.*

*Les performances futures du Groupe peuvent en conséquence différer sensiblement des informations prospectives communiquées et le Groupe ne peut prendre aucun engagement quant à la réalisation de ces éléments prévisionnels.*

## ANNEXES

### 1. EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les accords conclus le 29/03/2018 avec le fonds GRAF (Gottex Real Asset Fund), détenant jusqu'alors 65% de CHO Morcenx, se sont traduits par sa prise de participation de 20% du capital de CHO Power, et l'accroissement de la détention par cette dernière de 35% à 100% du capital de CHO Morcenx, modifiant ainsi le périmètre de consolidation du segment Energies renouvelables avec les impacts suivants sur les états financiers consolidés du Groupe :

1. Une augmentation significative de la part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés du fait de la détention de 20% du capital de CHO Power par GRAF,
2. Un changement de la méthode de consolidation de CHO Morcenx du fait de l'accroissement du pourcentage de détention du Groupe de 35% à 100% du capital qui, d'une « consolidation par mise en équivalence », passe à une « consolidation par intégration globale ». On précise que dans le premier cas seule la quote-part dans le résultat de la société, en l'occurrence 35% du résultat de CHO Morcenx est enregistrée dans les comptes consolidés, tandis que dans le second cas, c'est la totalité des composantes du compte de résultat, des actifs et des passifs de CHO Morcenx qui sont enregistrés dans les états financiers consolidés,
3. L'élimination des opérations entre les sociétés du Groupe et CHO Morcenx qui dans le cadre de la mise en équivalence ne l'étaient pas.

Les accords ci-dessus mentionnés étant intervenus à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2018, la consolidation de CHO Morcenx, pour la clôture au 30/06/2018, a été réalisée selon les modalités suivantes :

1. Par mise en équivalence pour la période du 01/01/2018 au 31/03/2018,
2. Par intégration globale pour la période du 01/04/2018 au 30/06/2018.

Ainsi, le résultat consolidé du Groupe enregistre :

1. Pour le 1<sup>er</sup> trimestre, au niveau de la ligne « Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence » du compte de résultat consolidé, 35% du résultat de CHO Morcenx sur la période. Par ailleurs, les produits et charges réalisés entre CHO Morcenx et les autres sociétés du Groupe ne sont pas éliminés.
2. Pour le 2<sup>ème</sup> trimestre, la totalité des composantes du compte de résultat de CHO Morcenx après élimination des opérations inter-compagnies.
3. Sur la période, l'impact des règles comptables de consolidation pour enregistrer la sortie de « la mise en équivalence » et l'entrée de « l'intégration globale » des états financiers de CHO Morcenx.

Enfin, le bilan consolidé du Groupe au 30/06/2018 intègre l'ensemble des actifs et des passifs de CHO Morcenx.

## 2. GLOSSAIRE

**BEOCA** : Europlasma a conclu le 9 février 2018 avec European Growth Opportunities Securitization fund, un contrat de financement par Bons d'Emissions d'Obligations Convertibles en Actions (BEOCA). Chaque BEOCA donne droit à souscrire 200 Obligations Convertibles en Actions (OCA), chacune d'une valeur nominale de 10 000€.

**BFR** : Besoin en Fonds de Roulement

**BPI** : Banque Publique d'Investissement

**BSA** : Bons de Souscription d'Action.

**CIR** : Crédit Impôt Recherche

**CHO Morcenx** : Société par Actions Simplifiée, propriétaire de l'usine de production d'énergie à partir de déchets et biomasse à Morcenx (Landes), détenue à 100% depuis le 29 mars 2018 (35% jusqu'alors) par le Groupe Europlasma, via sa filiale CHO Power.

**Coûts/Charges Corporate** : les coûts de fonctionnement de la holding et de la SCI de Gazéification (SCIG).

**CSR** : combustibles solides de récupération (combustible élaboré à partir de déchets).

**EBITDA** : résultat net de l'ensemble consolidé, augmenté de l'impôt sur les bénéfices, des charges financières nettes des produits financiers et des dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises.

**Endettement net** : dettes financières courantes et non courantes sous déduction de la trésorerie et équivalents.

**EPC**: Engineering, Procurement and Construction contract. C'est un contrat d'ingénierie, approvisionnement et construction.

**FA** : « Final Acceptance »: réception par le client de l'usine CHO Morcenx.

**FCPI** : Fonds Commun de Placement dans l'Innovation

**KNC** : contrat signé en janvier 2015 entre Europlasma et Shanghai KaiNeng New Technology Co., Ltd (une société industrielle chinoise), pour la fourniture d'ingénierie et d'équipements d'une unité de vitrification de cendres volantes issues de l'incinération d'ordures ménagères.

**KNPP** : Kozloduy Nuclear Power Plant est un contrat qui prévoit la fourniture d'un four plasma pour réduire le volume et immobiliser les déchets faiblement et très faiblement radioactifs de la centrale nucléaire bulgare.

**OCABSA** : il s'agit d'Obligations Convertibles en Actions (OCA) auxquelles sont associés des Bons de Souscriptions d'Actions (BSA). Les OCABSA ont été émises dans le cadre d'un financement obligataire flexible au profit de Bracknor Fund Ltd. Le nombre d'actions issues de la conversion des obligations convertibles est variable. Les modalités de conversion en actions et la durée de validité des OCABSA ont été définies, au préalable, dans un contrat d'émission et de souscription.

**O&M** : Operations and Maintenance contract. C'est un contrat d'exploitation et de maintenance.

**SCIG** : Société Civile Immobilière de Gazéification, société qui détient l'immobilier du Groupe ainsi que les terrains et les bâtiments de CHO Morcenx.

### 3. INFORMATION SECTORIELLE

<b>30/06/2018</b>	Solutions Plasma	Traitement de l'Amiante	Energies Renouvelables	Total
Goodwill	8	0	0	8
Autres immobilisations incorporelles	127	33	6 619	6 779
Immobilisations corporelles	135	2 999	40 681	43 815
Autres actifs non courants	67	1 572	6 544	8 183
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 275	119	519	3 913
<b>Total Actif</b>	<b>5 922</b>	<b>8 783</b>	<b>61 759</b>	<b>76 464</b>
<b>Dettes financières</b>	<b>5 921</b>	<b>1 442</b>	<b>24 524</b>	<b>31 888</b>
CA	199	4 378	1 782	6 359
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations	42	-1 618	-1 114	-2 691
Résultat opérationnel	-1 724	-1 465	-6 608	-9 798
EBITDA	-1 766	156	-4 252	-5 862
Résultat net	-1 858	-1 494	-7 909	-11 260
Intérêt minoritaires	0	0	765	765
Résultat part groupe	-1 858	-1 493	-7 144	-10 496

  

<b>31/12/2017</b>	Solutions Plasma	Traitement de l'Amiante	Energies Renouvelables	Total
Goodwill	8	0	0	8
Autres immobilisations incorporelles	160	22	11	193
Immobilisations corporelles	6 337	3 649	3 354	13 341
Autres actifs non courants	1 269	1 394	-6 301	-3 638
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 895	402	2 865	5 161
<b>Total Actif</b>	<b>12 562</b>	<b>10 466</b>	<b>16 345</b>	<b>39 373</b>
<b>Dettes financières</b>	<b>10 163</b>	<b>1 869</b>	<b>6 804</b>	<b>18 837</b>
CA	1 343	7 434	4 356	13 134
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations	-1 201	-2 793	-2 405	-6 398
Résultat opérationnel	-3 496	-4 277	-6 319	-14 092
EBITDA	-2 345	-821	-11 772	-14 938
Résultat net	-4 399	-4 357	-13 078	-21 834
Intérêt minoritaires	-1	0	4	3
Résultat part groupe	-4 400	-4 357	-13 074	-21 831

  

<b>30/06/2017</b>	Solutions Plasma	Traitement de l'Amiante	Energies Renouvelables	Total
Goodwill	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	188	18	5	211
Immobilisations corporelles	5 925	4 047	3 619	13 592
Autres actifs non courants	1 265	1 193	6 511	8 968
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 837	101	461	2 399
<b>Total Actif</b>	<b>12 386</b>	<b>9 610</b>	<b>17 648</b>	<b>39 644</b>
<b>Dettes financières</b>	<b>10 376</b>	<b>1 872</b>	<b>811</b>	<b>13 059</b>
CA	628	2 994	2	3 624
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations	-444	-1 468	-956	-2 868
Résultat opérationnel	-1 629	-2 964	-5 583	-10 176
EBITDA	-1 185	-841	-4 586	-6 612
Résultat net	-2 556	-3 001	-5 574	-11 131
Intérêt minoritaires	0	0	0	0
Résultat part groupe	-2 556	-3 001	-5 574	-11 131

Source : Comptes consolidés semestriels 2018 arrêtés par le Conseil d'Administration du 30 octobre 2018, ayant fait l'objet d'un examen limité par le collège des commissaires aux comptes